



CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE SÉRIE TOUCAN

08-10 septembre 2017

À la SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE

Port-Noir - 1223 Cologny - SUISSE

Tél : +41 (22) 707.05.00 - www.nautique.ch

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE

Président du comité d'organisation: Véronique Lévêque

Directeur de course: Yoann Lelievre

Président du Jury : Fred Bertold

Président de la classe des Toucans : René Grept

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <http://www.swiss-sailing.ch/fr/direction/departement-regates/documents/>
- 1.3 Les règles de classe de la série Toucan.
- 1.4 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Regulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.5 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.6 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.7 En cas de traduction du présent AC, et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arburer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe des Toucan

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le site web www.nautique.ch.

3.3 Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING de la régulation 19 de World Sailing.

3.4 Les documents suivants sont à présenter au l'inscription :

- Copie du certificat de jauge
- Copie de la licence
- Copie de l'autorisation du port de publicité (seulement bateaux suisses)
- Copie du certificat d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 2 000 000.-

4. DROITS D'ENTRÉE

Les droits requis sont les suivants :

- Jusqu'au 02 septembre 2017 : CHF 180.-
- À partir du 03 septembre : CHF 230.-

Le paiement de l'inscription doit être fait en ligne (www.nautique.ch) à l'inscription.

Un remboursement ne pourra pas être exigé même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne vient pas à la régate. Un remboursement ne sera fait que dans le cas d'une exclusion du bateau.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et briefing skipper :

Vendredi 08 Septembre de 9h30 à 11h20 - briefing à 11h30

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Animations à terre
08/09/2017	13h00	Apéritif offert après la navigation
09/09/2017	10h00	- 19h00 : Repas des équipages (sur inscription CHF50.-)
10/09/2017	10h00	Remise des prix dès que possible

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits

7.2 L'emplacement de la zone de course se situe dans le Petit Lac Léman

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. PLACE AU PORT ET PARKING REMORQUES

10.1 Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions des Gardes-Port de la Société Nautique de Genève.

10.2 Une place de parc pour les remorques sera prévu se renseigner auprès des Gardes-Port SNG.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Prix pour les trois premiers du classement général.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Mme Véronique Lévéque : vleveque@nautique.org